

Résumé d'évaluation

Evaluation décentralisée pour une prise de décisions fondées sur des données factuelles

Contribution du Programme Alimentaire Mondial au Système de Protection Sociale Adaptative (SPSA) en Mauritanie depuis 2018

SUJET DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation thématique porte sur la contribution du PAM à la mise en place et à l'opérationnalisation du Système de Protection Sociale Adaptative (SPSA). L'évaluation concerne l'appui apporté, au niveau institutionnel et opérationnel, aux cinq fonctions essentielles du SPSA que sont : (1) l'alerte précoce, (2) le dispositif de préparation et de réponse aux chocs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, (3) le financement de la réponse aux chocs, (4) la priorisation géographique et le ciblage ménage, et (5) les modalités d'assistance. Son champ de couverture comprend le plan stratégique pays intérimaire 2018 et le Plan Stratégique Pays (PSP) 2019-2022 ainsi que le protocole d'accord avec la banque mondiale sur la même période.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a été commanditée par le bureau pays du PAM en Mauritanie et avait pour objectif d'analyser et de rendre compte aux différentes parties prenantes de la performance et des résultats de la mise en oeuvre des interventions du PAM dans le cadre du SPSA. Elle s'est également voulue un exercice d'apprentissage en analysant les forces et faiblesses et en identifiant les leçons et bonnes pratiques.

METHODOLOGIE

L'évaluation a formulé un ensemble de questions évaluatives structurées autour des critères suivants: la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Une méthode mixte combinant analyse de données quantitatives et qualitatives a été utilisée.

PRINCIPAUX RESULTATS

Pertinence

L'appui du PAM à la mise en place du SPSA, qui intègre la dimension de réponse aux chocs et une approche plus large au travers des activités

d'assistance alimentaire incluses dans le PSP, est pertinente au regard de la combinaison de facteurs structurels et conjoncturels interconnectés qui affectent la sécurité alimentaire et la nutrition. Néanmoins, il n'existe pas encore de cadre national qui intègre tous ces éléments.

Les 5 piliers du système réactif au choc sont pertinents. Lors de la formulation des PSP, le Système d'Alerte Précoce (SAP) existant ne permettait pas d'analyser la situation de manière continue et à un niveau de désagrégation suffisant. Faute de dispositif opérationnel de préparation et de planification des réponses, chaque acteur intervenait selon ses priorités géographiques et sans approches communes de ciblage et de mise en oeuvre de l'assistance, et selon des modalités de prise de décision, de coordination et d'intervention ad hoc. Le financement des réponses manquait de prévisibilité et était incertain. Tout cela affectait l'efficience, l'efficacité et la cohérence des interventions, et en définitive la couverture des besoins et l'équité entre bénéficiaires. Le PSP 2019-2022 a reçu un marqueur d'intégration du genre de 4. Toutes les activités d'assistance du PAM sont sensibles au genre, mais le PSP ne présente pas comment le PAM entend contribuer à l'intégration du genre dans les systèmes nationaux.

Efficacité et impact

L'appui du PAM au SPSA a produit des résultats significatifs susceptibles de contribuer à une meilleure couverture des personnes affectées par les chocs et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'action du PAM a contribué au rapprochement des acteurs humanitaires et de développement, notamment les membres du Groupe de Sécurité Alimentaire (GSA) et ECHO d'une part, et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), le Registre Social et la Banque Mondiale de l'autre. Le PAM a structuré son action de promotion de l'intégration du genre dans le SPSA. Celle-ci s'est centrée au niveau des travaux du Groupe de sécurité alimentaire, qui a notamment réfléchi sur la



prise en compte du genre dans le ciblage.

Efficiences

Les piliers du ciblage et des modalités d'assistance sont les plus avancés, alors qu'il reste beaucoup à faire pour le renforcement des capacités de l'Observatoire de Sécurité Alimentaire (OSA) pour le SAP, et pour l'élaboration d'un mécanisme de financement des réponses. Le bureau pays du PAM s'est restructuré sur la période et a renforcé ses capacités en protection sociale, en renforcement des capacités et en genre. L'approche de renforcement des capacités pour le SAP ne favorise pas le transfert de compétences. Le système de suivi et évaluation est parvenu à mesurer l'essentiel des indicateurs de produits et effets inclus dans le PSP, mais n'est pas adapté pour mesurer des progrès en termes de renforcement des capacités. Le partenariat privilégié avec le CSA est pertinent pour le système réactif aux chocs mais la prise en compte d'une vision plus large nécessite le renforcement des partenariats avec d'autres institutions, comme la Délégation Taazour.

Durabilité

La stratégie du PAM pour le transfert et la gestion durable du SPSA par le gouvernement est basée sur le renforcement des capacités des institutions nationales et un engagement financier croissant de l'État dans le financement du SPSA. Des résultats probants ont été atteints sur le renforcement des capacités mais pas sur l'engagement financier du gouvernement. Cela représente un des facteurs les plus importants qui limite les perspectives de durabilité. L'obsolescence de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et le manque de fonctionnement de ses instances de pilotage constituent une limitation importante pour la définition d'un cadre qui intègre tous les éléments de la protection sociale appuyés par le PAM. La durabilité du SAP est un défi du fait des capacités et de l'engagement insuffisant de l'OSA. Une certaine instabilité institutionnelle et un manque de clarté sur les mandats de certains acteurs pourraient affecter les résultats et leur durabilité.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Evaluation globale

L'évaluation a confirmé la pertinence de l'orientation prise par le PAM vers un modèle de coopération centré autour de la protection sociale adaptative, avec les besoins de la population et aux vues des déficiences identifiées des mécanismes existants de réponse aux chocs. Des progrès significatifs ont été enregistrés sur plusieurs éléments clés de la composante réactive aux chocs comme la préparation et la planification des réponses, l'harmonisation des modalités d'assistance et le ciblage. Les piliers de l'alerte précoce et du financement des réponses ont également progressé, mais des défis

importants subsistent et limitent les perspectives de prise en charge durable par les acteurs nationaux. Le PAM contribue à la protection sociale adaptative au-delà de sa composante réactive aux chocs au travers de ses activités de nutrition, résilience et alimentation scolaire. Toutefois cette approche plus large manque toujours d'articulation au niveau national et nécessite l'établissement de partenariats diversifiés avec les institutions impliquées dans les différentes activités considérées.

Recommandations

Les recommandations émanant des conclusions de l'évaluation sont les suivantes :

R1 : Améliorer l'intégration des actions du PAM au sein d'une vision plus large de la protection sociale adaptative et réactive aux chocs et appuyer l'intégration de cette vision dans la nouvelle SNPS.

R2 : Poursuivre et élargir les partenariats stratégiques avec les acteurs clés de la protection sociale adaptative, notamment la Délégation Taazour.

R3 : Renforcer le plaidoyer pour l'engagement financier du gouvernement pour la prise en charge du dispositif de réponse et pour la clarification des rôles et responsabilités des institutions concernées par le SPSA.

R4 : Poursuivre et ajuster les actions de renforcement des capacités, notamment pour l'appui au SAP.

R5 : Poursuivre l'appui à l'amélioration du registre social comme base de ciblage des réponses aux chocs en étudiant les éventuels effets négatifs de l'unification du ciblage au niveau communautaire et l'utilisation potentielle des informations sur les actions des autres utilisateurs.

R6 : Poursuivre l'appui à l'harmonisation des modalités d'assistance et à la recherche et la promotion d'une meilleure articulation entre les différents filets sociaux existants.

R7 : Continuer à promouvoir l'intégration du genre dans toutes les activités du groupe de sécurité alimentaire, en intégrant des indicateurs de genre dans les plans nationaux de réponse aux chocs et en étudiant, documentant et partageant les bonnes pratiques.